

Version n° 1 : Mai 2022

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : BISTRO BLANK
Code produit : 6878F
UFI : 4800-X0AA-100P-THS6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance / mélange : Nettoyage des surfaces en acier inoxydable et aluminium

Utilisation déconseillées : Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur / distributeur :
MATFER
9,11 rue du Tapis Vert
93260 LES LILAS
Tél. : 01.43.62.60.40 (de 8h30 à 17h00)
Personne de contact chargée de la SDD :
alertescontact@matferbourgeat.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Service chargé des renseignements : département sécurité du produit.

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

CLP (1272/2008):
Flam. Liq. 3;H226
Asp. Tox. 1;H304
Skin Irrit. 2;H315
Eye Dam. 1;H318
STOT RE 1;H372
Aquatic Chronic 2;H411

Veillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :



Mention d'avertissement : Danger

Liquide et vapeurs inflammables. (H226)

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (H304)

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Provoque de graves lésions des yeux. (H318)

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H372)

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH 066)

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Éviter le rejet dans l'environnement. (P273)

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. (P280)

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. (P301 + P310 + P331)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. (P305 + P351 + P338 + P310)

Consulter un médecin en cas de malaise. (P314)

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501)

2.3 Autres dangers

Le produit contient des solvants organiques. Une exposition répétée aux solvants organiques peut causer des dommages au système nerveux central et aux organes internes comme le foie et les reins.

Section 3 : Composition / Informations sur les composants

Substances / Mélanges

Substances	N° Index / N° REACH	N° CAS	N° CE	Classification CLP	Poids / Poids %	Note
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	649-474-00-6 / 01-2119471299-27-xxxx	64742-65-0	265-169-7	Asp. Tox. 1;H304	20 - 40	1
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	- / 01-2119473977-17-xxxx	919-446-0		Flam. Liq. 3;H226, Asp. Tox. 1;H304, STOT SE 3;H336, STOT RE 1;H372, Aquatic Chronic 2;H411, EUH066	10 - 20	

Substances	N° Index / N° REACH	N° CAS	N° CE	Classification CLP	Poids / Poids %	Note
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	649-328-00-1 / -	64742-49-0	265-151-9	Flam. Liq. 2;H225, Asp. Tox. 1;H304, Skin Irrit. 2;H315, STOT SE 3;H336, Aquatic Chronic 2;H411	5 - 15	1
Alcools en C12-18, éthoxylés	- / -	68213-23-0	500-201-8	Eye Dam. 1;H318, Aquatic Acute 1;H400 - M=1	1 - 5	
Alcools en C9-18, éthoxylés	- / -	68439-46-3	614-482-0	Acute Tox. 4;H302, Eye Dam. 1;H318	1 - 5	

1) La substance est un solvant organique.

Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers soins

Conseils généraux :

En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

Premiers soins après inhalation :

Sortir à l'air frais. Placer l'accidenté sous surveillance. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact oculaire :

Bien ouvrir l'œil, retirer d'éventuelles lentilles de contact, rincer à l'eau (de préférence avec un rince-œil) puis contacter un médecin sans tarder. Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.

Premiers soins après ingestion :

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissements, maintenir la tête vers le bas de façon à éviter toute pénétration du contenu gastrique dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

Brûler :

Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau – contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

Effets neurotoxiques: Le produit contient un solvant qui peut avoir un effet sur le système nerveux.

Une exposition répétée aux produits solvant peut réduire la couche de graisse naturelle de la peau. La peau sera alors exposée à l'absorption de produits dangereux tels que par ex. les allergènes.



4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinctions

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultat de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

En cas d'incendie, le produit se décompose et des gaz dangereux tels que COx, NOx peuvent se dégager.

En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé

5.3 Conseils aux pompiers

Faire détruire l'eau contaminée qui a servi à éteindre l'incendie.

Les pompiers doivent utiliser l'équipement de sécurité approprié.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les secouristes: Equipement de protection, voir rubrique 8.

Evitez toute électricité statique.

Rester contre le vent / se tenir à distance de la source.

Eviter d'inhaler et tout contact avec la peau ou les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Informez les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression des déperditions et les absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis transporter ces déperditions dans des récipients à déchets appropriés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection. Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés. Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc.

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil.

Stockage ignifuge. Les liquides inflammables doivent être entreposés suivant la réglementation locale en vigueur en matière de stockage des produits inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (Décret n° 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret n° 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021):

-

Valeur de la DNEL/PNEC:

DNEL Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant		
	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	2.73 mg/m ³	
Inhalation - Chroniques Locaux	5.58 mg/m ³	
Cutanée - Chroniques Systémiques	0.97 mg/kg bw/day	
Orale - Chroniques Systémiques		0.74 mg/kg bw/day

DNEL Alcools en C12-C18 éthoxylés		
	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	294 mg/m ³	87 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	2080 mg/kg bw/day	1250 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	25 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-	25 mg/kg bw/day

DNEL Alcools en C19-C18 éthoxylés		
	Travailleurs	Consommateurs
Inhalation - Chroniques Systémiques	294 mg/m ³	87 mg/m ³
Cutanée - Chroniques Systémiques	2080 mg/kg bw/day	1250 mg/kg bw/day
Orale - Chroniques Systémiques	-	25 mg/kg bw/day
Orale - Aigus Systémiques	-	25 mg/kg bw/day

PNEC Alcools en C12-C18 d'alcools éthoxylés

Eau douce	0,048 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0,004 mg/L
Eau de mer	0,048 mg/L
Sol	1 mg/kg soil dw

PNEC Alcools en C19-C18 d'alcools éthoxylés

Eau douce	0,104 mg/L
Intermittent releases (Eau douce)	0,014 mg/L
Eau de mer	0,104 mg/L
Sol	1 mg/kg soil dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Contrôles techniques appropriés

Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Equipement de protection individuelle :



Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, utiliser un masque respiratoire avec filtre A.

L'équipement de protection respiratoire doit être conforme aux normes suivantes : EN 136/140/145.

Protection des mains:

Normalement pas requis.

Recommandé:

Utiliser des gants de protection de type caoutchouc nitril (EN 374).

Protection des yeux/du visage:

Utiliser des lunettes de protection ou un masque visière pour le visage.

Les lunettes et protection doivent être conformes à la norme EN 166.

Protection de la peau:

Normalement pas requis.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Liquide
Couleur :	-
Odeur :	-

pH :	-
Point de fusion :	-
Point de congélation :	-
Point d'ébullition :	-
Point d'éclair :	27.5
Température d'auto-inflammation :	-
Température de décomposition :	-
Inflammabilité (solide, gaz) :	-
Pression de vapeur :	-
Densité :	-
Densité de vapeur :	-
Densité relative :	-
Solubilité / miscibilité avec l'eau :	Non soluble dans l'eau
Coefficient de partage : n-octanol / eau :	-
Viscosité, cinématique :	-
Limites d'explosion :	
Inférieure :	-
Supérieure :	-
Caractéristiques des particules :	-

9.2 Autres informations

Aucunes.

Section 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée

Stabilité chimique : Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

Combustible à des températures supérieures au point éclair.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun effet connu

Conditions à éviter : Aucun effet connu

Matières incompatibles : Aucun effet connu

Produits de décomposition dangereux :

Lorsque le produit brûle ou est chauffé, il se décompose et dégage des gaz toxiques tels que COx, NOx.

Section 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	2.18 mg/L air



Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	Dermique	Rat	LD50 Conformément au Règlement	> 2000 mg/kg bw (CE) 1907/2006 (REACH), Article 31
Hydrocarbures, C9-C12 n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	Oral	Rat	LD50	>15000 mg/kg bw
Hydrocarbures, C9-C12 n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	> 8.2 mg/L air
Hydrocarbures, C9-C12 n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	Dermique	Rat	LD50	> 4 mg/kg bw
Naphta léger (pétrol) hydrotraité	Oral	Rat	LD50	> 5000 mg/kg bw
Naphta léger (pétrol) hydrotraité	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	>5610 mg/m3 air
Naphta léger (pétrol) hydrotraité	Dermique	Rat	LD50	> 2000 mg/kg bw
Alcools en C9-18, éthoxylés	Oral	Rat	LD50	3488 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Le produit libère des vapeurs qui peuvent provoquer léthargie et vertige. De grandes concentrations de vapeurs peuvent provoquer maux de tête et intoxication.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Une inhalation des vapeurs répétée et de longue durée peut causer des lésions au niveau du système nerveux central.

Danger par aspiration : Peut provoquer une pneumonie chimique en cas d'ingestion ou de vomissement.

Informations sur les autres dangers : Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Section 12 : Informations écologiques

Toxicité :

Composant	Durée du test	Espèce	Test	Résultat
Alcools en C12-C18, éthoxylés	96 Heures	Poisson	LC50	1,2 mg/L
Alcools en C12-C18, éthoxylés	48 Heures	Daphnie	EC50	2,7 mg/L
Alcools en C9-C18, éthoxylés	96 Heures	Poisson	LC50	5-7 mg/L
Alcools en C9-C18, éthoxylés	48 Heures	Daphnie	EC50	2,5 mg/L

Persistence et dégradabilité :

Composant	Le potentiel de dégradation des eaux résiduaires	Test	Résultat
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-(25%))	Oui	OECD Guideline 301 F	28 Jours 74.7%
Alcools en C12-C18, éthoxylés	Oui	OECD Guideline 301 F	28 Jours 95%

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'informations importantes disponibles

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Alcools en C12-C18, éthoxylés	Oui	3.7

Mobilité dans le sol : Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Résultats des évaluations PBT et VPVB : La produit ne répond pas aux critères applicables pour les substances PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien : Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Autres effets néfastes : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthode de traitement des déchets : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets. Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Code-EAK	Description
15 02 02	Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
20 01 29	Détergents contenant des substances dangereuses

Marquage spécifique : -

Emballages contaminés : L'emballage vide et les restes doivent être déposés à une déchèterie communale pour le traitement des déchets dangereux.

Section 14 : Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

14.1-14.4

ADR :

14.1 N° ONU ou n° d'identification	14.2 Désignation officielle	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage
1993	Liquide inflammable N.S.A (Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%), Naphta léger (pétrole), hydrotraité)	3	III

IMDG / IATA : -

14.1 N° ONU ou n° d'identification	14.2 Désignation officielle	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 Groupe d'emballage
1993	Liquide inflammable N.O.S (Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%), Naphta léger (pétrole), hydrotraité)	3	III

14.5 – Dangers pour l'environnement : Si la quantité transportée excède 5kg ou Litres, l'étiquette de produit dangereux pour l'environnement doit être apposée.

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : -

14.7 – Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Pas pertinent.

Section 15 : Informations relatives à la réglementation

Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Sources : Limite d'exposition UE (Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arrêté du 3 mai 2021).

Autres remarques : -

30% et plus

Hydrocarbures aliphatiques

Moins de 5%

Agents de surface non ioniques

Restrictions professionnelles : Une attention particulière doit être portée aux employés âgés de moins de 18 ans. Une attention particulière doit être portée aux femmes enceintes et allaitantes.

Besoins en formation : -

Évaluation de la sécurité chimique : Aucunes.

Section 16 : Autres informations

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Information supplémentaire:

Sources: Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

UE règlement N° 276/2010

Directive 2000/532/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH 066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:

Flam. Liq. 3;H226	D'après les données d'essais
Asp. Tox. 1;H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2;H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1;H318	Méthode de calcul
STOT RE 1;H372	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2;H411	Méthode de calcul

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.



MATFER

Fiche données de sécurité BISTRO NETT. ACIER INOX

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006 (REACH), Article 31

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

Autre:

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

Changements ont été apportés dans les points suivants:

Mise à jour générale.